

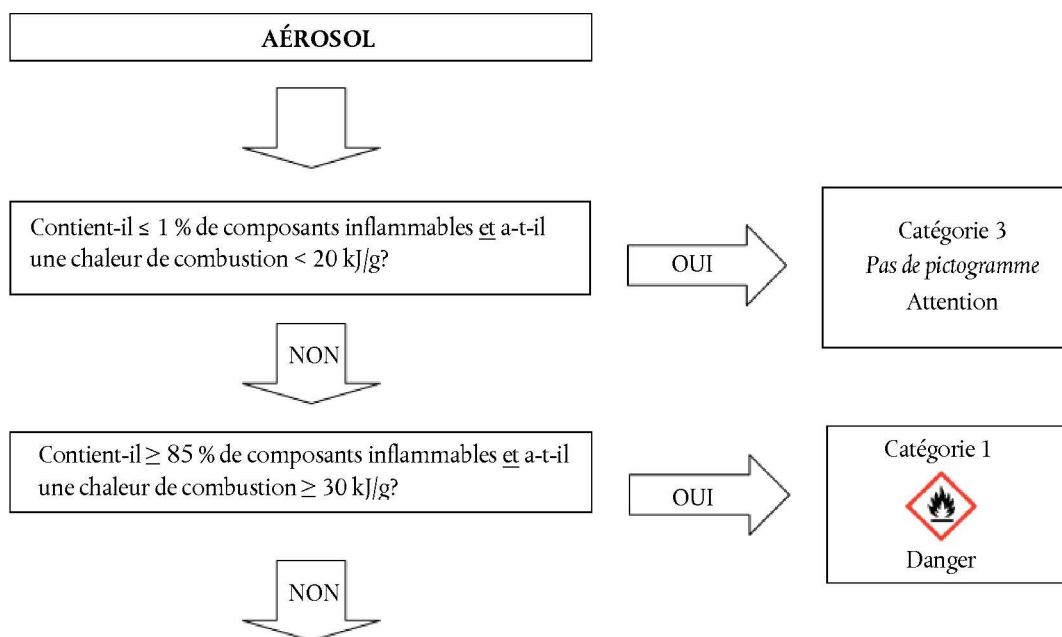
Rectificatif au règlement (UE) n° 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 149 du 1^{er} juin 2013)

Page 8, annexe I, partie B, point 8, nouvelle section 2.2.3 de la partie 2 de l'annexe I au règlement (CE) n° 1272/2008, la figure 2.3.1 (a) est remplacée comme suit:

«Figure 2.3.1 (a)

Aérosols



Pour les aérosols vaporisés, voir diagramme de décision 2.3.1 (b)

Pour les mousses d'aérosol, voir diagramme de décision 2.3.1 (c)»